

La lettre de Montauroux et du canton

Numéro 14 Dépôt légal à parution
La Lettre de Montauroux est une
publication de 'Le Clos'
(association loi 1901) 9,Place
Mirabeau 83440 Montauroux
SIRET 449 889 021 00019
Directrice de la publication
Françoise Giordano
ISSN: 1638 - 9638
Impression LMAP Montauroux
04.94.76.04.39

Edito

Bientôt les élections municipales à Montauroux

L'année 2007 sera consacrée aux élections présidentielles (les 22 avril et 6 mai 2007) puis législatives (les 10 juin et 17 juin 2007). Nous ne nous en mêlons pas.

Pendant ce temps se prépareront sans doute des listes pour les élections municipales de 2008. Là également, notre association ne prendra pas position (sauf peut-être contre toute liste d'extrême-droite car nous ne supportons pas la bêtise absolue ni l'intolérance en politique).

Mais notre association ne se cantonnera pas à l'inertie, vous l'avez sans doute remarqué, ce n'est pas dans ses habitudes.

Notre association portera le débat sur le fond, elle exigera de savoir où nos futurs élus veulent conduire la commune et elle vous informera, au travers de son journal « La lettre de Montauroux », des résultats de ses investigations.

Les citoyens n'ont pas besoin d'un journal qui détaille au moyen de belles images ce que la Mairie réalise : avec l'argent de nos impôts c'est bien le moins qu'il y ait des choses faites ! Et force est de constater que, à part de splendides photos d'autosatisfaction, le Bulletin Municipal de Montauroux n'évoque jamais les raisons qui ont présidé à tel ou tel choix budgétaire. Pas étonnant puisque, semble-t-il, même les conseillers municipaux n'ont pas été consultés !!

Ce que notre association tâchera de clarifier, ce qu'elle demandera à chacune des listes en présence, ce sont les enjeux qui président à ses futurs choix économiques, sociaux ou environnementaux, les convictions qui sous-tendent ses actions. Pourquoi ? Pour qui ?

C'est ce qui vous intéresse et c'est ce qui nous intéresse. Parlons-en !

Le bureau

CD 37 : à quand la mise en sens unique ?

Déjà dans son numéro de Décembre 2004 notre journal avait lancé un signal d'alarme

« ATTEND-ON QU'UN BUS SCOLAIRE NE SE RENVERSE DANS LE FOSSE ? » et avait proposé une mise en sens unique de la portion de route D37 reliant la Colle Noire au pied de la montée vers Montauroux (au niveau de l'ancienne gare).

Suite à l'accident mortel qui s'est produit sur cette route au niveau du chemin de Camp-Long et plus récemment celui du samedi 21.10.2006 où le véhicule s'est renversé dans le fossé, nous réitérons notre proposition : il faut, en attendant son élargissement, qu'elle soit mise en sens unique.

Les récents travaux de goudronnage, loin d'améliorer la situation, l'ont en effet aggravée : les véhicules circulent maintenant à vive allure, ce que la mauvaise qualité du revêtement empêchait jusqu'alors. Les fossés qui jouxtent la route, ne sont pas protégés et le moindre écart conduit à l'accident. Des piétons empruntent la chaussée alors que les voitures se croisent difficilement vu son étroitesse. Cette route est également utilisée par les cars scolaires. La sécurité de nos enfants exige une action urgente.

La mise en sens unique pourrait se faire en utilisant le Chemin de Chambarrot. Bien entendu une concertation des riverains sera nécessaire pour choisir le sens. Eux aussi seront gagnants en terme de sécurité.



Inondations au quartier des Estérets du lac

Dans notre édition du mois de juillet 2002 nous vous informions de l'inquiétude de certains riverains quant à l'augmentation du débit du Maraval.

A cette époque c'était la douzième fois en neuf ans qu'il quittait son lit. Aujourd'hui une habitante nous communique :

Les news du jour aux Esterets du lac c'est bien sûr l'inondation. Voir l'article de Var Matin du 26 /9/2006. Je passe sur les drames que nous avons évités de justesse : les enfants juste partis avec le car scolaire, avant la vague, bien qu'une dizaine attendaient encore dans la mairie annexe le prochain départ ; les bébés de la crèche évacués de justesse alors que l'eau pénétrait dans les locaux ; les locaux de Loisirs et fête dévastés (sous la mairie annexe) : bibliothèque, salle d'ordinateurs, salle de musculation etc.. tout est parti dans ce qui n'est d'habitude qu'un ruisseau; plusieurs maisons inondées... mais bref pas de victime!! Et grâce à une mobilisation efficace de 300 personnes, pompiers, secours et habitants, une opération entraide, nettoyage et récupération a été menée avec grande efficacité.

Au delà de l'aspect événementiel la vraie question est : pourquoi cette vague s'est-elle formée et a-t-elle balayé tout sur son passage ? Certes on appréhende depuis toujours que l'un ou l'autre de ces trois cours d'eau canalisés en sous sol de la place du village - ou tous ensemble - ne dépassent les capacités des canalisations soit disant aux normes des crues centennaires

Certes, en cas de débordement de ces cours d'eau, il n'y a pas d'échappement possible du flux puisque la Mairie annexe barre le passage de l'écoulement naturel. Certes des maisons (trop) ont été construites trop près de ces charmants cours d'eau au minuscule filet (sauf en cas de fortes pluies), et on peut même dire quasiment dans le lit de ces rivières... Mais une vague ???

Le Maraval reçoit l'eau de pluie des Adrets accélérée par la forte pente; certains pensent qu'une retenue d'eau a cédé quelque part; bref, il faudra que l'on sache, car les aléas de la construction du village du point de vue de la sécurité - eau -, donc les causes locales, sont relativement bien identifiées, mais s'il existe d'autres facteurs de risque en amont, il faudrait aussi le savoir avant même de réfléchir à ce qu'il faut faire pour sécuriser le domaine. SG

PS: la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposée par le Maire le jour même de l'inondation, on attend la réponse des services de l'Etat. Dans les jours qui ont suivi la catastrophe les lits des cours d'eau dans le domaine ont été creusés à grands coups de pelleuses et un passage "spécial crues" a été aménagé sur le côté de la Mairie annexe... Donc on est plus serein pour aborder la saison des pluies. Quant aux causes on attend les conclusions des experts et des services compétents qui devraient se réunir le 7 novembre. A suivre...

Est-ce indispensable ??

Superbes journées d'automne, l'air est doux et calme, le village vaque à ses occupations d'un samedi ou d'un dimanche. Soudain, bruits assourdissants de moteurs de voitures un peu trafiqués, d'abord au compte goutte, puis sans discontinuer. Voici donc le Rallye de Fayence qui investit la place du Clos. Et idem le lendemain.

Ce bruit !! Cette odeur d'échappement, d'huile un peu brûlée !! Les Chevaliers Pilotes, en h a b i t multicolores qui vantent les mérites de tel et tel produit, se reposent et se montrent. S o n t - i l s



pendant encore les héros des temps modernes ? Certains des véhicules sont superbes, racés, puissants. Mais on ne peut s'empêcher de penser que tout cela date, qu'il s'agit d'une espèce en voie de disparition, sauf à être puissamment alimentée par le lobby automobile. Car le pétrole se fait rare, il devient cher, il faut souhaiter moins de pollution, sonore ou respiratoire. Bien sûr, la contribution à l'effet de serre du Rallye automobile de Fayence est marginale, mais on sait aussi que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Est-il indispensable que la place du Clos soit mise à la disposition de ce Rallye ? Si nous voulons donner une image moderne de Montauroux, je pense au contraire que c'est contre-productif. Ville fleurie ... et bruyante : est-ce ce que nous voulons ?

Le Rallye est un sport de vitesse. Je suis impressionné par la quantité de bouquets au bord des routes de la région qui rappellent que des êtres chers ont perdu la vie dans des accidents automobiles. Nos routes sont dangereuses, c'est un fait, et elles ne sont pas prêtes d'être améliorées. Faut-il alors faire la promotion de petits bolides ? N'est-ce pas un peu anachronique ? Il y a sûrement mieux à faire.

Les Jeunes de la Commune.

Comme vous le savez, la Lettre de Montauroux vous est distribuée dans votre boîte aux lettres par quelques volontaires de l'Association aux mollets souvent ardents.

Lors d'une récente distribution, l'équipe dont je fais partie rencontre quelques jeunes qui essayent de faire passer le temps. Ils lisent quelques lignes du Journal et nous interpellent avec véhémence à propos d'un article sur la place du Clos. « Diable, me dis-je, ils nous prennent pour des représentants de la Mairie !! »

Leurs propos, en substance (et en version expurgée), indiquaient qu'ils se souciaient des projets de modification de la place comme d'une guigne, qu'ils s'ennuyaient beaucoup dans le village et que ceux qui ont de l'autorité et des sous dans la commune, ceux qui discutaient de la place du Clos, feraient mieux de faire quelque chose pour les jeunes.



Passons rapidement sur la première réaction de l'adulte - « De mon temps, on avait toujours quelque chose à faire, on ne s'ennuyait pas, on bossait, etc. ... » - pour examiner la demande exprimée. Quelle est l'offre qui existe dans la commune et le canton et quel est l'écart entre cette offre et l'attente des jeunes ?

Il me semble que de nombreuses activités sportives, y compris des sports collectifs, sont disponibles. La Maison Pour Tous, par ailleurs, propose également des activités, des ateliers, même si elles ne sont pas toutes du goût de jeunes adolescents. Les structures existent, il faudrait sans doute écouter ces jeunes et adapter l'offre, proposer des lieux, des ateliers de création, musique par exemple, des sports de combats éventuellement. Il y a une réflexion, une action à mener. En tout cas, je ne pense pas que l'on puisse laisser les choses en l'état.

Michel Kohler

Logement pour actifs en noir et blanc...

La Colle Noire* pour les actifs qui gagnent plus de 2500 €/ mois.
Le Riou Blanc* pour les actifs qui gagnent moins de 2500 €/ mois.

La Colle Noire en propriété (remboursement minimum 900 €/ mois).
Le Riou Blanc en location (location minimum 377 €/ mois).

La Colle Noire disparaît du patrimoine communal.
Le Riou Blanc reste dans le patrimoine communal.

Lequel du blanc ou du noir apporte la réponse la plus pertinente aux besoins de la collectivité ?

Ca dépend à quel actif on s'adresse
Ca dépend des gênes budgétaires des Mairies
Ca dépend de la vision à court ou long terme
Ca dépend de l'efficacité des lobbies locaux

Mais ce qui est le plus important c'est justement que ça dépend... Mais ça dépend de qui ?

En matière de démocratie, mot de plus en plus énigmatique, ça dépend de notre intelligence collective. Laquelle pour exister demande en amont un minimum de consultation sans quoi de l'intelligence ne restera que le sens d'une entente plus ou moins secrète.

De la Colle Noire pour les cols blancs au Riou Blanc pour les smicards...c'est nous qui voyons.

*Colle Noire : logements pour actifs Montauroux
*Riou Blanc : logement pour actifs Tourrettes.

Guy Coursimault

L'Agenda 21 local... c koi ?

Première information : ça concerne le développement durable du territoire.

Deuxième information : c'est un processus de concertation et de réflexion visant à élaborer un programme d'actions dans ce domaine :

ce processus est basé sur un diagnostic qui part des réalités et du contexte du territoire. A chaque communauté locale de le concevoir "sur mesure", à partir de ses besoins et de ses objectifs ;

il se déroule en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques de la communauté : dépassant les simples relations opposants/partisans ou élus/administrés, l'Agenda 21 local permet à la collectivité d'animer un réseau d'acteurs, d'expertises et de savoirs diversifiés ;

il conduit à l'élaboration d'un programme d'actions en matière de développement durable du territoire, programme qui pourra être périodiquement évalué selon une grille d'indicateurs et éventuellement réorienté.

Les démarches à suivre pour mettre en œuvre un tel processus sont les suivantes :

informer, en préalable à la consultation et à la concertation, l'ensemble de la population sur la décision politique : « Pourquoi un Agenda 21 local ? A quels enjeux répond le développement durable ? Comment les citoyens y seront associés ? » ;

exprimer le projet à partir des attentes des populations (sortir des langages techniciens et proposer des approches à l'échelle de la collectivité, à l'échelle du quartier concerné,...) ;

définir une charte de la concertation, qui va en préciser les objectifs et le fonctionnement (calendrier, moyens, groupes associés) ;

respecter les équilibres socio-économiques dans la représentation des groupes et faire appel, aux étapes clés de la démarche, à un spécialiste de la concertation pour animer les échanges ;

veiller à l'accès, par l'ensemble des habitants du territoire concerné, aux propositions mises en débat et à la lisibilité de ces informations (sans toutefois aboutir à une simplification réductrice).

Une condition déterminante du succès de ce processus est l'engagement du premier élu (Maire ou Président de l'intercommunalité) : l'Agenda 21 nécessite en effet de définir une nouvelle structuration de l'action publique et peut conduire à des modifications de fonctionnement et de processus de décision. L'implication politique du premier élu est donc incontournable, même si l'initiative peut relever d'un autre élu ou d'un cadre territorial.

Quels sont les bénéfices visibles ?

L'Agenda 21 local amène des évolutions dans les mécanismes de prise de décision locale : il conduit en effet à une réelle participation des citoyens et des partenaires socio-économiques (associations, représentants sociaux, jeunes, chercheurs et universitaires, entreprises, structures décentralisées de l'État aux projets du territoire).

Il fournit la double opportunité de définir un programme répondant aux aspirations de la collectivité et de responsabiliser les différents acteurs à la réussite de sa mise en œuvre.

La démarche participative permet de construire une culture partagée des enjeux du territoire en matière de développement durable.

Cette démarche, s'appuyant nécessairement sur le temps, est le gage d'un renforcement de la cohésion de la communauté territoriale et de l'efficacité économique, sociale, environnementale, de la collectivité.



Combien coûte un rond-point ?

Les giratoires tant attendus des carrefours de la Barrière et de la Colle Noire ont été aménagés au printemps 2006 (53 arbres tiges, 1 589 arbustes en conteneurs, 4 597 jeunes plants en godets). Quelle ne fut donc pas notre colère de voir au cours de l'été toutes ces plantations s'étioiler et mourir faute d'arrosage ! Et l'argent de la collectivité partir en fumée ???



Nous avons donc fait un courrier au Conseil général qui nous a répondu le 12 juillet :

« Madame la Présidente, Vous nous signalez dans votre courrier du 5 juin dernier le très mauvais état d'entretien des aménagements paysagers dans les carrefours de la Colle noire et de la Barrière à Montauroux. Je vous informe que ces aménagements ont été réalisés sous notre maîtrise d'ouvrage par une société privée. Les travaux réalisés cet hiver et réceptionnés il y a quelques mois doivent faire l'objet par l'entreprise d'un suivi pendant 1 an et demi. Ce suivi consiste à procéder à un désherbage et à un entretien régulier des végétaux mis en place. Nous avons comme vous constaté récemment que l'entreprise désignée ne respectait pas les clauses du contrat (pas de désherbage et manque d'arrosage). Nous lui avons en conséquence rappelé ceux-ci et un désherbage a été réalisé depuis. Le remplacement des végétaux morts sera effectué à la charge de l'entreprise à partir de fin septembre, la période estivale n'étant pas propice à cette opération. Nous sommes tout autant que vous désolés de cette situation et nous mettons tout en œuvre pour la traiter, en étant particulièrement vigilants sur les interventions de l'entreprise. Je vous prie d'agréer...

Signé : le Directeur général adjoint, Délégué aux routes, transports, ports et forêts.
Affaire à suivre ...

Elections municipales : premiers scoops

Dores et déjà on nous signale que certains citoyens de Montauroux se proposent de lancer un collectif pour une liste d'action locale, sociale et humaniste. Ils constatent que la Mairie actuelle fait (ou laisse faire !) de la construction immobilière mais oublie, en dehors des touristes et du commerce, la vie des habitants permanents. Ils préparent une charte qui sera la base de leur comportement s'ils sont élus et feront du travail en intercommunalité un axe fort.

Si vous souhaitez les soutenir, en faire partie..., nous vous tiendrons informés de la suite des événements.

Nous croyons comprendre, au vu de son comportement récent, que M. JP Bottero, qui laissait dire qu'il ne se représenterait pas, tentera de continuer, malgré la défection de nombre de ses élus déçus de son attitude peu démocratique (absence de réunion des commissions municipales par exemple).

Nos lecteurs nous écrivent

Bonjour Madame. Je viens de prendre connaissance de votre "Lettre de Montauroux" que je trouve fort intéressante et bien faite. Vous serait-il possible de m'en envoyer un exemplaire par mail ?... Je suis personnellement très sensible aux problèmes d'environnement et suis décidée, puisque j'ai désormais le temps, à stimuler nos élus et autres pour agir de façon significative dans ce domaine. Je vous mets en pièce jointe, pour information, une lettre que j'ai écrite au Centre Leclerc pour protester contre leurs camions publicitaires qui tournent stupidement à vide dans la région. Je ne sais pas s'ils continuent encore à ce jour, mais on peut toujours leur écrire pour leur dire que l'on n'a pas apprécié cette action ! Avec mes remerciements, je vous salue bien cordialement. Véronique D.

---0---

Cher Monsieur. Comme tous les contribuables j'ai reçu, en plein milieu du beau mois de vacances qu'est celui d'Août, ma feuille des Taxes foncières. J'ai constaté qu'à nouveau les taux ont augmenté de quelques points. Je ne m'attendais pas du tout à une baisse, on n'est pas naïf à ce point-là ! Bien que cette fois le taux de la Commune n'a pas bougé ! Ce qui est réjouissant. Vous vous souvenez de mes réflexions que j'avais faites l'année passée à cette époque sur le gâchis des lampadaires du Boulevard de Tournon qui s'allument deux ou trois heures trop tôt et s'éteignent deux ou trois heures trop tard, chaque jour invariablement été comme hiver, qui très souvent par temps nuageux restent allumés toute la journée. Je me souviens que vous aviez repris "mes rêveries, feuille d'impôt à la main" sur ce gâchis dans la "Lettre de Montauroux". A l'intention de notre brave Maire sans doute !! Eh bien, Monsieur, à mon grand regret, je dois vous dire que rien n'a changé. Cela fait donc plus de 11 ans que cela dure et que les montants de l'impôt ne font qu'augmenter. Personne ne semble s'en faire. Même pas le Syndicat de notre beau Domaine de Château Tournon. Comment réveiller les responsables ?

A bon entendeur : salut. Bon vent à la "Lettre de Montauroux". Ludovic S.

---0---

Bonsoir. Nouvelle lectrice de votre « lettre de Montauroux », j'ai une question qui me brûle les lèvres depuis longtemps : pourquoi le parking sur la place du Clos est toujours fermé (soi disant que c'est un terrain de boules) ? C'est la saison d'été, on a déjà du mal à se garer sur cette place en temps normal, et ils n'ouvrent pas l'accès pour qu'on puisse se garer à l'intérieur, il y a toujours des voitures partout et n'importe comment, on ne peut pas se garer. Comment les commerces peuvent-ils vivre si les clients ne peuvent pas se garer ? J'avoue pour ma part faire rarement mes petites courses sur cette place car je suis stressée à l'idée de devoir trouver une place ! Merci pour votre réponse. Gisèle N.

---0---

La tradition veut, semble-t-il, que l'on brûle en place publique l'effigie du Duc d'Epernon à l'occasion de la fête du saint patron de la ville.

Cette date a laissé dans l'histoire de France le souvenir d'un massacre monstrueux et inutile, avatar des guerres de religions. Et voilà que Montauroux, charmante commune de l'Esterel, se livre le même jour à la crémation de l'effigie d'un Duc qui est, paraît-il, mort dans son lit à 88 ans, il y a plus de 400 ans. J'y ai assisté cette année et, pour être franc, je n'ai pas aimé. A la nuit, on envoie des enfants chercher le Duc dans les maisons du village, il est trouvé et amené, lié, sur la place. J'appelle cela une chasse à l'homme. Une image en papier est ensuite pendue et brûlée, alors que l'animatrice crie « Mort au Duc, Mort au Duc », et incite les spectateurs à faire de même. J'appelle cela un lynchage, ce n'est pas un bon modèle, un bon exemple. Cela fait penser à ce que l'on voit se dérouler à la télé dans certains pays, où des foules brûlent drapeau et effigie de pays et de gens qu'ils n'aiment pas. Pas trace d'un procès. Certes, le personnage a mauvaise réputation, il s'empara du village et passa pas mal de gens au fil de l'épée. Mais cette cérémonie n'est pas à proprement parler un appel à la paix, c'est tout le contraire, c'est un appel à la haine, à la violence, et notre pays n'a pas besoin de cela. Cela un jour de Saint Barthélemy !!! Et du reste, la commémoration n'a pas attiré la foule, c'était plutôt sinistre.

On pourrait, tout au contraire, célébrer le courage des femmes de Montauroux qui se sont illustrées durant ces combats, ce serait plus sympa et plus dans l'air du temps. Et on pourrait faire jouer les vrais habitants du village plutôt qu'une troupe d'acteurs rémunérés. N'y a-t-il pas des ateliers de théâtre à la Maison Pour Tous ? (Mais, lorsque j'ai écrit ces quelques lignes, j'apprends que ce village n'a plus de comité des fêtes. Ceci expliquerait-t-il cela ?).

Un touriste de passage, qui aime bien cette ville qui se veut village.

---0---

Alerte: va-t-on détruire, pour motif de travaux, les fresques peintes du Bar du Clos ?

Le propriétaire du bar a prévu de faire des travaux dans son Café. Mais il ne peut conserver les panneaux peints par une enfant du pays. Il les a donc proposé à la mairie (au prix du contreplaqué !!!) La Mairie aurait refusé. Va-t-on les laisser détruire ?

Ne peut-on les récupérer pour décorer une des salles municipales prévues lors de l'aménagement de la place du Clos ?

Si vous pensez, comme nous, que ces oeuvres ne doivent pas être perdues (on y reconnaît des figures célèbres du village !!!), ne manquez pas de faire connaître votre avis à la Mairie.

SOUTIEN, ADHESION

- Je participe financièrement à la publication de ce journal gratuit (contribution libre).
- Je désire adhérer à l'association "Le Clos" et m'engage à verser la cotisation annuelle de 16 €

Nom: _____ Prénom _____

Adresse _____

téléphone: _____ E-mail: _____

Date: _____ Signature _____